



Séance du 19 novembre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
sous la coordination de Julie d'Andurain et Dominique Barjot
présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

« Le Second Empire et la politique coloniale »

Introduction

Dominique Barjot, Vice-Président de la 2^{ème} Section – ASOM

À une époque où la colonisation française est mise en procès, il n'est pas inutile de revenir aux faits historiques afin de rendre compte de la complexité du processus et, aussi, de la modernité du Second Empire. Celui-ci non seulement constitue une période majeure pour l'histoire générale de l'Empire français, mais aussi susceptible de faire écho à notre temps par l'étonnante modernité des débats du temps. Napoléon III « jette les bases d'une grande politique coloniale » (Jean Martin). Il se lance, surtout à partir de 1858, dans une politique d'intervention outre-mer. Les conditions sont favorables : meilleure marine de guerre depuis Colbert, action du comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies (sénatus-consulte de mai 1854 sur l'organisation des colonies, loi de juillet 1861 abolissant l'exclusif colonial et rendant possible le commerce des colonies avec l'étranger. Cette politique tient pour beaucoup au souci de prestige et au besoin de se concilier les catholiques en protégeant les missionnaires.

Le Second Empire s'intéresse d'abord à l'Indochine, c'est-à-dire à l'Annam (prise de Saigon en 1859, traité de Hué en 1862, conquête de la Cochinchine en 1865, exploration de Francis Garnier et Douvrée de Lagrée sur le Mékong) et au Cambodge (protectorat d'août 1863). En Afrique noire, le Sénégal est transformé en véritable colonie par Faidherbe, gouverneur de 1854

à 1863, qui y développe l'arachide ; des comptoirs sont établis en Guinée, pour le commerce de l'huile de palme, et Libreville, au Gabon, les années 1860 voient l'implantation en Nouvelle-Calédonie (1863) et aux Îles Loyauté (1864), lieux de déportation et d'exploitation du nickel ainsi que sur la terre d'Obock, futur Djibouti, sur la Mer rouge. L'Algérie occupe une place à part. Avec la fin des opérations en Kabylie et sur le conseil d'Ismaïl Urbain, un saint-simonien devenu musulman, Napoléon III opte pour le Royaume arabe. Un sénatus-consulte de 1863 rend aux tribus la propriété du sol et un second, en 1865, accorde aux Algériens musulmans



la nationalité (mais non la citoyenneté) française. Ces décisions sont mises en échec par l'opposition des colons et de Michel Chevalier. Relancée trop, en 1870, par Béhic, la réforme (trois départements musulmans) ne peut aboutir. Mais Napoléon III a néanmoins une vue très juste des problèmes coloniaux.

Bibliographie :

Dominique Barjot, « VI - La France dans le monde », dans Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline, André Encrevé, *La France au XIX^e siècle 1814-1914*, Paris, PUF, 2014, 8^e édition, 688 p., p. 541-545, (1^{ere} édition 1995).
Jean Martin, « Napoléon III et les bases de la grande expansion coloniale », dans Pierre Milza (dir.), *Napoléon III. L'homme, le politique*, Paris, Napoléon III Éditions, 2008, p. 355-361.